



congé enfant malade pour rendez vous hopital

Par **maerten**, le **29/03/2011** à **11:00**

Bonjour,

Je travaille dans une association depuis plus de 4ans. Je suis sous la convention collective animation qui me donne le droit à 12 jours de congés enfants malade. J'aimerais savoir si je peux bénéficier de ces congés pour accompagner mon fils lors de ses rendez-vous médicaux à l'hopital. Mon fils est suivi à l'hopital en moyenne 5 fois par an par les médecins (100km de la maison) pour une leucemie. Il est pris en charge à 100% par l'assurance maladie.

Merci d'avance

Par **P.M.**, le **29/03/2011** à **16:32**

Bonjour,

Il semble que vous puissiez avoir droit à ce congé prévu à l'[Art. 6.2 de la Convention collective nationale de l'animation](#) si vous pouvez présenter un certificat médical attestant que la présence d'un des parents est indispensable auprès de l'enfant...

Par **maerten**, le **30/03/2011** à **11:45**

Merci pour votre réponse rapide.